Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 062-216200873-20250711-25_07_19-DE

Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juillet à dix-huit heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du sept juillet deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.
Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Hervé DEBARRE, Vincent KERCKHOVE Adjoints au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME Conseillers Municipaux la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mme Jennifer DELTOMBE est absente excusée. MM Alain ZEGRE, Willy SCHRAEN, sont absents
Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Mme Marie-Antoinette RAYMOND
Mme Hélène SAISON donne procuration à Madame Murielle DELEZOIDE
Mme Stéphanie DORLENCOURT donne procuration à M. le Maire
M. Vincent KERCKHOVE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.
Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du dix-sept juin deux mil vingt-cinq propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du dix-sept juin deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité.
Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 10 minutes

==========

Délibération 25 07 19

VENTE DE L'IMMEUBLE RUE AU SABLE

Monsieur le Maire expose,
En date du 1er octobre 2024, l'assemblée l'a autorisé à faire évaluer l'immeuble située rue au sable et de décider sur la désaffectation de ce bien.
Il y a quelques jours, le notaire a transmis une proposition d'achat de l'immeuble. Il est donc nécessaire d'autoriser cette vente pour un montant de 160.000,00 €uro (cent soixante mille euro)
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :
CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération
AUTORISE Monsieur le Maire à vendre cet immeuble pour le prix de 160.000,00 €uro
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette vente
ACTE la sortie de l'actif de cet immeuble

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le onze juillet deux mille vingt-cinq
Pour extrait certifié conforme
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Publié et rendu exécutoire le onze juillet deux mille vingt-cinq

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN